

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1994)  
**Heft:** 61: Catherine Destivelle . l'exploit au féminin  
  
**Rubrik:** Nouvelles fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'exploit

## Brèves



**E**lle a réussi. "Elle", c'est la Française Catherine Destivelle, qui a conquis le Cervin (4478 mètres d'altitude) par la face nord, le vendredi 11 mars à 19 heures, très exactement. Il s'agit de la voie la plus difficile et les conditions atmosphériques n'ont rien arrangé : il lui a fallu braver le vent, les chutes de neiges et les parois rocheuses gelées. De retour au camp de base, elle a déclaré que l'entreprise avait été presque tout le temps difficile. A tel point que cela en devenait même effrayant. Elle a dû affronter des conditions météorologiques extrêmes : vents forts, chutes de neige, glace sur les rochers et chutes de pierres. Pas de bobo cependant : seule une entaille au pouce (elle s'est blessée en voulant couper du beurre gelé...) est à déplorer. Pour l'ascension de ce sommet, réputé l'un des plus difficiles des Alpes, Catherine Destivelle a emprunté la "voie Bonatti",

une voie ouverte en 1965 par l'alpiniste italien Walter Bonatti. Il avait ouvert cette voie en 5 jours. Réputée pour être particulièrement technique, cette voie emprunte un passage enneigé, dénommé "la Voie des Anges", un à-pic vertigineux et un surplomb important. Catherine Destivelle est la première femme à réussir cette ascension, qu'elle a réalisée seule en 4 jours. Son compagnon, l'alpiniste Eric Decamp, est cependant venu faire un petit bout de chemin avec elle dans les derniers mètres de l'ascension. Après avoir gravi en solo deux autres voies nord, l'Eiger en mars 1992 et les Grandes Jorasses en février de l'an passé, elle vient donc de réussir une fois de plus une difficile traversée. Maintenant, elle projette de se rendre dans l'Himalaya : elle veut ouvrir une nouvelle voie sur l'Anapurna. Mais, d'ici là, il lui faudra réunir les 400.000 FF nécessaires à l'expédition. ■

**VICTOIRE** : Vreni Schneider entre dans le panthéon du ski : elle vient de s'adjuger la 50ème victoire en Coupe du Monde de sa carrière, en gagnant le slalom de Mammoth Mountain (USA). De plus, elle a remporté pour la 5ème fois la Coupe du Monde de slalom. Elle compte désormais 29 succès en spécial, auxquels il faut ajouter 20 géants et 1 combiné. Seuls le Suédois Ingmar Stenmark (84) et l'Autrichienne Annemarie Moser-Pröll (62) ont franchi cette barrière magique des 50 victoires. **SPORT (II)** : A 33 ans, Tony Rominger remporte sa deuxième victoire dans la course cycliste "Paris-Nice". Il s'agit de la 3ème victoire suisse en quatre ans sur la Côte d'Azur : Rominger en 1991 et 1994, Zülle en 1993. Rominger a enlevé la victoire au terme du contre-la-montre du col d'Eze, battant le record du par-

cours. Il a en effet parcouru les 12,5 km en 22 minutes et 6 secondes, améliorant de 59 secondes le record établi l'an passé par Alex Zülle. Dans le classement général de la course, on retrouve un deuxième Suisse à la 7ème place, le Vaudois Pascal Richard. **SPORT (III)** : Le maxi "Merit" est arrivé 3ème de l'étape de la course autour du monde "Whitbread". Les voiliers étaient partis le 20 février dernier de Auckland et, au terme d'une traversée longue de 5914 milles, du passage du Cap Horn et de 21 jours, 2 heures 26 minutes et 13 secondes pour le premier arrivé (le bateau néo-zélandais "New Zealand"). Le bateau européen, "Intrum Justitia", un WOR 60 qui préfigure la nouvelle lignée de voiliers puisque les maxis sont condamnés à disparaître, est arrivé... 5 mn seulement après le Néo-zélandais. ■

### Toulouse - Garonne en rafting.

La Société Helvétique de Bienfaisance de Toulouse participera à la descente de la Garonne en rafting le 19 juin 1994. Si vous voulez faire partie de l'équipage de "L'Helvetia", renseignez-vous auprès de Mme Labat-Bulliard, 31, route de Seysses, 31000 Toulouse.

## Assurance maladie

Les cantons devront contribuer à raison d'un milliard de francs suisses au financement de la réduction des primes d'assurance maladie pour les personnes aux revenus modestes. C'est la principale concession faite par le Conseil des Etats lors des discussions sur les divergences au sujet de la révision de la Loi sur l'assurance maladie. Le projet retourne donc au Conseil National et devrait être sous toit à la fin de la session. Le National avait fait déjà un certain nombre de compromis, en ménageant davantage les cantons. Le Conseil des Etats a, quant à lui, fait un pas en adoptant le modèle préconisé par le National. Ce modèle propose la participation des cantons au financement de la réduction de primes d'assurance maladie accordée aux petits revenus. La part de la Confédération passerait ainsi de 1,4 milliard de frs.s. à 2 milliards et celle des cantons de 600 millions à 1 milliard. La clé de la répartition de ce montant entre les cantons sera fixée en fonction des critères retenus par le Conseil National. Il sera tenu compte de la population de chaque canton, de sa capacité financière et, si nécessaire, de la prime moyenne pour l'assurance obligatoire. Il sera ainsi possible d'atténuer les différences entre des cantons qui ont des primes très élevées - comme Genève ou Vaud - et ceux qui ont des cotisations plus basses. Les cantons pourront d'autre part diminuer leur contribution - de moitié au maximum - si la réduction des primes des assurés de modeste condition est déjà assurée. Les subventions fédérales seront réduites dans les mêmes proportions. Le Conseil des Etats a, à ce sujet, refusé une répartition des subsides fédéraux ainsi dégagés. Le Conseil National voulait permettre une répartition des subventions non utilisées entre les cantons qui accordent volontairement une aide plus généreuse aux "petits" assurés. Les Etats en ont décidé autrement, estimant que cet argent devait rester dans les caisses fédérales. ■

## Désaveu

Avant que n'entre en vigueur la nouvelle Loi sur l'assurance maladie, la guerre des prix pourra reprendre entre les assurances collectives. Le Tribunal Fédéral des Assurances (TFA) vient en effet de casser, dans un arrêt récemment publié, le tarif minimal imposé par le Conseil Fédéral aux assureurs collectifs depuis 1992. En rendant leur arrêt, les juges fédéraux ont estimé que la loi actuelle ne permet pas d'instituer une solidarité forcée entre les assurances individuelles et les assurances collectives. Le Conseil Fédéral est donc allé trop loin lorsqu'il a pris, il y a deux ans, des mesures qui avaient pour objet de réduire les écarts entre ces deux types d'assurances. Saisi d'un recours, le TFA a donné raison à un étudiant vaudois. Ce dernier n'avait pas admis que sa prime d'assurance passe de 50 à 115 frs.s. par mois dès le 1er janvier 1992. Affilié à la FAMA auprès de l'assurance collective regroupant les étudiants de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et ceux de l'Université de Lausanne, il avait exigé que sa prime d'assurance soit calculée "abstraction faite de toute solidarité avec l'assurance individuelle". Dans leur arrêt, les juges fédéraux admettent que le Conseil Fédéral a la possibilité de fixer un tarif minimal de l'assurance collective. Mais la loi, ont-ils précisé, lui attribue cette compétence uniquement dans le but de garantir la sécurité financière des caisses maladie. En revanche, le Conseil Fédéral ne peut pas établir une solidarité forcée entre les bénéficiaires d'un contrat d'assurance collective et les assurés individuels. Interrogé sur cette nouvelle jurisprudence, l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) a relevé que "l'interprétation faite par le TFA montre une fois de plus les imperfections criantes de la loi actuelle". La solidarité entre assurés collectifs et individuels ne pourra pas se concrétiser avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi, début 1996. L'OFAS en a profité pour lancer une mise en garde aux assurances. Même si elles sont de nouveau libres de fixer les prix, elles ne peuvent pas pratiquer des prix de dumping, car elles s'exposeraient alors aux sanctions légales qui peuvent aller, rappelle l'Office, jusqu'au retrait de leur autorisation d'exercer. Précisions que la décision prise par le TFA n'aura pas d'effet rétroactif à l'égard de tous les autres assurés affiliés à un contrat collectif ou d'une autre assurance. Mais les assurés collectifs pourront profiter d'un nouveau barème de cotisation et pourront même s'attendre à une baisse de leur cotisation. ■



**NOUVELLES  
FÉDÉRALES**

LE MESSAGER SUISSE  
AVRIL 94

11

## POLITIQUE

**POLITIQUE** : Anton Cottier, Conseiller aux Etats fribourgeois, est jusqu'à présent l'unique candidat à la présidence du Parti démocrate chrétien. Les élections du nouveau président auront lieu comme prévu le 30 avril prochain, lors de l'assemblée générale des délégués du parti.

**POLITIQUE BIS** : Le parti radical-démocratique suisse (PRD) vient de fêter ses 100 ans. Né en 1894, il est en fait issu des mouvements libéraux et radicaux qui furent à l'origine de la Constitution de 1848. Depuis, il est resté le parti politique le plus important de Suisse. Son jubilé aura lieu le 17 septembre prochain à Olten, là où il fut officiellement créé.

**INITIATIVE** : L'Argovien Phillip Müller (PRD) lance une initiative "Pour une régulation de l'immigra-

tion" demandant que la Suisse limite la population étrangère à 18,1% de la population totale vivant en Suisse. Phillip Müller voudrait que soient comptés aussi tous ceux qui, requérants d'asile entre autres, restent plus d'un an en Suisse. Actuellement, 1,2 million d'étrangers vivent en Suisse, soit un tiers de plus qu'il y a 10 ans : P. Müller estime que ce chiffre correspond à 18,6% de la population, un chiffre déjà trop important. L'initiative préconise en outre la suppression de l'aide financière aux requérants d'asile qui séjournent en Suisse : il n'y a pas de raison, d'après cette initiative, que les requérants soient mieux traités en Suisse que dans leur propre pays. Les Conseillers Nationaux Luzi Stamm et Genièvre Aubry, tous deux membres du PRD, participent également au comité initiateur. ■

## Menaces

Matthias Wissmann, ministre allemand des Transports, menace la Suisse de représailles au cas où celle-ci fermerait ses frontières aux camions étrangers à la suite de l'acceptation de l'Initiative des Alpes. Le ministre allemand estime qu'il existe des méthodes plus "intelligentes" pour transférer le trafic des poids lourds de la route au rail. Tout en précisant que son pays avait fait les derniers temps de gros efforts en faveur du ferroutage, en débloquant quelque 4,1 milliards de marks. M. Wissmann a annoncé d'autre part que la question du ferroutage sera posée lors du conseil des ministres européens des Transports, pendant le second semestre de l'année. L'Allemagne exercera alors la présidence de l'Union Européenne. En attendant, les ministres se sont déjà réunis à Héraklion (Crète) pour la deuxième Conférence pan européenne des ministres des Transports : le Conseiller Fédéral Adolf Ogi a repris son bâton de pèlerin pour expliquer à ses collègues européens quelle sera la politique suisse en matière de transports, après la votation sur l'initiative des Alpes. Celle-ci a en effet remis en cause les négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union Européenne sur les transports routiers et aériens. Les ministres des Transports des Douze devaient, le 18 avril prochain, donner leur accord à l'ouverture de ces négociations. Mais l'UE estime désormais que ces pourparlers, qui étaient pourtant ressentis comme une priorité, n'exigent plus la même attention. ■

## Pas content

Le président de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU)\*, Edmond Tinguely, dont l'organisation n'avait jusque-là pris aucune position, réagit violemment à l'acceptation par la Suisse de l'initiative sur la protection des Alpes. Insistant sur l'importance du trafic de transit et de ses apports positifs sur la vie économique, le président de l'IRU critique l'attitude des médias suisses. Pour Edmond Tinguely, il ne fait pas de doute que les médias, des années durant, ont transmis de fausses informations, ne faisant que répercuter "depuis des années, d'une manière soumise et peu critique, les thèses "camionophobes" du Conseil fédéral, de ses services et des milieux rouge-vert du pays". Et d'ajouter qu'une telle information ne pouvait qu'influencer les votations fédérales. Pour le

président de l'IRU, les conséquences de la votation seront dramatiques. Car l'on cessera de construire des routes de transit, augmentant d'autant pollution et accidents sur des routes désormais surchargées. Lorsque l'initiative entrera en vigueur (dans dix ans), il faudra également s'attendre à des mesures de rétorsion de la part de la Communauté Européenne contre les camions suisses, voire contre Swissair. Les entreprises devront modifier leur stratégie et il est clair que bon nombre d'entreprises suisses délocaliseront leurs centres de production. Bref, c'est le pays tout entier qui sera pénalisé et qui devra payer très cher son choix. ■

\*Organisation internationale non gouvernementale regroupant 160 organisations de routiers et de constructeurs de camions de plus de 60 pays. Son siège est à Genève.

## Loi sur l'égalité

Le Conseil Fédéral et la majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil National s'étaient mis d'accord sur une interdiction générale de discrimination liée au sexe. Le but était de concrétiser le mandat constitutionnel sur l'égalité des chances entre hommes et femmes, voté par le peuple et les cantons le 14 juin 1981", explique le Conseiller Fédéral Arnold Koller. Mais le libéralisme - entendons par là la liberté des entreprises - a prévalu. Les employeurs resteront donc libres d'embaucher la personne de leur choix. Parlant au nom du parti libéral, le député Jacques-Simon Eggly s'est d'ailleurs demandé si les mesures visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ne constituaient pas en fait une tentative d'introduire en douce la pratique des quotas. Quant à la libérale vaudoise Suzette Sandoz, elle s'est battue pour que le Conseil National n'entre pas en matière sur cette loi qui lui semblait anticonstitutionnelle, puisqu'elle ne respecte pas les compétences des cantons. Elle juge en outre le projet de loi "liberticide" parce qu'il impose une égalité de fait... ■

## Discussions

Le débat sur le rapport du Conseil Fédéral sur la politique extérieure a été l'un des temps forts de la session parlementaire. La plupart des groupes politiques ont tenu à s'exprimer et le Conseil National, qui a fini par accepter le rapport, a rejeté pas moins de quatre propositions de renvoi. L'UDC, les démocrates suisses et le parti des automobilistes souhaitaient le renvoi du rapport au Conseil Fédéral. Principal motif : ils ne toléraient pas la perspective d'une adhésion à l'Union Européenne. Pour eux, cette perspective est non seulement inacceptable en soi, mais elle aurait aussi pour conséquence de saper les négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union Européenne. La Suisse doit, pour ces partis politiques, continuer dans la voie d'une coopération mondiale qui lui a jusqu'à présent si bien réussi. Ces diverses déclarations ont été l'occasion, pour ces groupes politiques, de



NOUVELLES FÉDÉRALES

LE MESSAGER SUISSE  
AVRIL 94

## Loi sur les étrangers

Le Conseil des Etats a fini par approuver la loi sur les mesures de contrainte dans le droit des étrangers. Fortement contestée, cette loi doit permettre le renvoi facilité des étrangers en situation illégale en Suisse (sans autorisation de séjour ou d'établissement). Au moment du vote, les Conseillers ont adopté une attitude assez similaire à celle de leurs collègues du National, tout en se montrant plus conciliants à l'égard du projet du Conseiller Fédéral Arnold Koller. La question de savoir qui sera habilité à prendre une décision d'emprisonnement a fait l'objet de longs débats. Arnold Koller proposait de confier cette décision à l'autorité de la police. Le Conseil National estimait que seul un juge peut prendre une

telle décision. Le Conseil des Etats préfère donner à l'autorité administrative le pouvoir décisionnel mais exige que le juge la confirme, dans un délai de quatre jours, après avoir entendu la personne intéressée. Un système proche de celui de la garde à vue... Deuxième point discuté : la durée de détention avant le renvoi. Arnold Koller voulait qu'en plus d'une détention préparatoire de trois mois, un étranger en situation illégale puisse être détenu dans l'attente de son expulsion pendant six mois, avec une possibilité de prolongation de six mois, soit une détention de 15 mois dans le pire des cas. Le Conseil National avait ramené la durée maximale à neuf mois. Le Conseil des Etats a voulu faire un

compromis : une fois la décision de renvoi prise, un étranger pourra être emprisonné six mois, avec une possibilité de prolongation de trois mois. Enfin, le Conseil des Etats a approuvé le principe d'un financement par la Confédération de prisons supplémentaires rendues nécessaires par l'entrée en vigueur de la loi. Leur emplacement et leur nombre ne sont pas encore définis, mais le Conseiller Fédéral Arnold Koller a laissé entendre que les villes de Zurich et de Genève, dotée d'un aéroport, pourraient être retenues pour accueillir ces nouvelles prisons. A noter que 45% des personnes actuellement détenues dans les prisons helvétiques sont de nationalité étrangère. ■

## Eurocompatible

Dès le 30 avril prochain, si tout va bien, les diplômes suisses seront reconnus en France : un premier pas vers "l'eurocompatibilité" des diplômes suisses. Car, jusqu'à présent, en dehors de quelques conventions régionales, la Suisse n'avait encore jamais signé d'accord de ce type avec un pays communautaire. Les étudiants pourront désormais poursuivre leurs études dans une université française (mais, attention : l'accord ne permet pas de s'immatriculer directement dans les universités françaises). A l'origine, ce sont les universités suisses qui ont donné l'impulsion, inquiètes de voir leurs diplômes, malgré l'excellence des Hautes écoles suisses, refusés à l'étranger. Surtout, une récente enquête a montré que de moins en moins d'étudiants étrangers venaient faire leurs études en Suisse. L'accord, qui doit encore recevoir l'aval du Ministère français des Affaires Etrangères, sera signé par toutes les universités des deux pays, qui s'engageront individuellement à le respecter. Théoriquement, une reconnaissance quasi générale des diplômes et des études effectuées des deux côtés de la frontière devrait s'établir. Pour la Suisse, ce sera une première. Car, pour l'instant, les diplômes suisses ne sont reconnus que par l'Autriche et ce depuis décembre dernier seulement. Des négociations sont en cours avec l'Allemagne et un accord aurait déjà dû être signé l'an passé. Des contacts ont également été pris avec l'Italie, mais sans résultat. En fait, la Suisse tente pour l'instant de rendre ses diplômes semblables à ceux décernés par les pays voisins, à défaut de pouvoir s'entendre à l'intérieur de l'Union Européenne. ■



**NOUVELLES  
FÉDÉRALES**

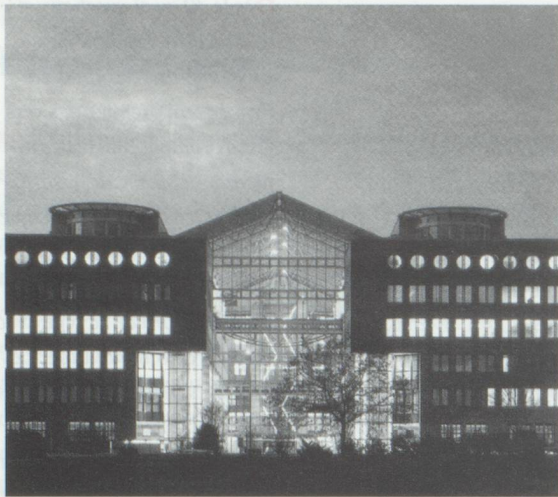
LE MESSAGER SUISSE  
AVRIL 94

13

## POLITIQUE EXTÉRIEURE

répéter leur foi en la neutralité. La démocrate du centre Lisbeth Fehr attendait du Conseil Fédéral une profession de foi en faveur d'une neutralité armée et absolue. L'Argovien Théo Fischer, un autre UDC, cite quant à lui l'exhortation de Nicolas de Flüe à ne pas se mêler des querelles étrangères : elle est, de son avis, d'une totale actualité. Pour René Moser, du parti des automobilistes, approuver le rapport signifie que l'on veut l'entrée dans l'Union Européenne. Autre son de cloche du côté des radicaux, très divisés sur la question, dont l'une des représentantes, Lili Nabholz (ZH) regrette que le Conseil Fédéral n'ait pas inscrit l'adhésion comme option plutôt que comme objectif. Les démocrates chrétiens prennent acte du rapport, sans pour autant en approuver la totalité. Mais la Lucernoise Judith Stamm, qui approuve le but

stratégique du Conseil Fédéral, imagine une votation sur l'adhésion à l'Union Européenne entre 2000 et 2010. Le groupe démocrate chrétien va du reste proposer un article constitutionnel sur la politique étrangère faisant référence à l'intégration. Les socialistes se félicitent que le Conseil Fédéral établisse des objectifs clairs, tout en jugeant le Conseil Fédéral trop timide. Il est dommage, regrettent-ils, que le Conseil Fédéral ne réponde pas aux jeunes qui ont récolté en un temps record les signatures nécessaires au dépôt de leur initiative lancée au lendemain du 6 décembre. Le rapport du Conseil Fédéral ne leur propose ni solution, ni calendrier. Indépendants, libéraux et écologistes (à l'exception du Bernois Rudolf Hafner) ont quant à eux approuvé les buts tels qu'ils ont été définis par le Conseil Fédéral. ■



Avec le slogan "Entreprendre aujourd'hui, c'est semer pour récolter", l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) invite les 300.000 petites et moyennes entreprises qui lui sont affiliées à participer à une vaste campagne de relance des investissements. Le but est d'inciter les entreprises et les collectivités à débloquent rapidement des projets d'investissements restés jusque-là dans les tiroirs. L'USAM veut amener les entreprises à communiquer leurs intentions à sa centrale qui, rendant les projets publics, espère ainsi provoquer une saine émulation. Les noms des investisseurs et le montant des sommes prévues seront en effet publiés. Pour ce faire, l'USAM met, depuis le 21 mars dernier, un service de renseignements téléphoniques gratuit. L'organisation lance en outre un journal à destination des 300.000 décideurs du secteur économique. "Voulez-vous savoir comment faire des

miracles" fournit des informations aux investisseurs et à tous ceux qui souhaiteraient le devenir. Spots télévisés, annonces dans la presse et affiches devraient aider à faire connaître cette campagne d'un nouveau genre. L'USAM espère ainsi provoquer un effet multiplicateur susceptible d'accélérer la reprise économique dont on enregistre les premiers signes. Pour les responsables de l'USAM, il s'agit de conforter cette fragile reprise stimulée par la baisse des taux d'intérêts et par le recul de l'inflation. Il faut dès lors créer un climat de confiance pour renforcer le mouvement. Et l'USAM aimerait bien aussi persuader le Conseil Fédéral d'accepter la déduction anticipée de la TVA sur les achats de biens d'équipement à partir du second trimestre de cette année, afin d'éviter une rétention de l'investissement jusqu'au 1er janvier 1995.

**DÉCÈS** : Le Zougois Hans Hürlimann, ancien Conseiller Fédéral, est décédé à la fin du mois de février. Chef du Département Fédéral de l'Intérieur, il avait été à l'origine de la création du fameux 2ème pilier et de la fondation de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

**NON** : L'Office Fédéral de la Police (OFP) rejette la demande d'entraide judiciaire déposée par les Etats-Unis dans l'affaire Ames. Selon un communiqué du Département Fédéral de Justice et Police, l'espionnage est considéré comme une infraction politique, ce qui exclut l'entraide judiciaire. Cependant, trois comptes bancaires ont été bloqués en Suisse. Depuis 1985, les époux Ames avaient transmis à l'ex-Union Soviétique, puis à la Russie, des informations sur des opérations secrètes et sur des agents de la C.I.A. en échange de sommes importantes évaluées à 1,5 million de dollars. Une partie de cet argent se trouverait sur des comptes bancaires à Zurich et à Genève. Les USA ont demandé le blocage des comptes ainsi que la confiscation et la remise des pièces bancaires. La décision du gouvernement suisse n'a pas surpris les autorités américaines, d'après un haut responsable du Département de justice à Washington.

**NOUVEAU** : C'est la firme allemande Mercedes qui devrait construire la Swatch-Mobil chère à Nicolas Hayek. Une information à lire au conditionnel : le contrat de collaboration entre les deux entreprises n'est pas encore signé. Nicolas Hayek a cependant indiqué que la voiture devrait être mise en vente en 1996, au plus tard en 1997.

**RECU** : Pour la première fois depuis juin 1990, le chômage a baissé en février dernier. En Suisse romande, le taux a

baissé de 0,9%, de 3,4% au Tessin, de 2% à Genève, de 1,7% dans le Jura qui ne comptait "plus" que 2280 chômeurs en février. Seuls deux cantons romands, Neuchâtel et Fribourg, ont enregistré de légères hausses. Pour Jean-Luc Nordmann, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers (OFIAMT), il s'agit d'un net retournement de tendance dans le marché de l'emploi. Mais il n'attend pas de détente sensible avant 1995, en espérant que le chômage ne touche pas plus de 200.000 personnes en 1994...

**RÉFÉRENDUM** : le référendum de l'Association suisse des petits et moyens paysans contre les contributions de solidarité a abouti avec 53.349 signatures, dont près de 9000 proviennent de Suisse romande.

**SOUTIEN** : Le Conseiller Fédéral Kaspar Villiger est mécontent : il comptait sur les officiers suisses pour le soutenir dans sa campagne en faveur des Casques bleus. Or, les officiers ne semblent pas se décider à s'engager. Un quart de la base est opposé à la création d'un corps de Casques bleus suisses et la moitié estime que les militaires n'ont de toute façon pas à s'immiscer dans un débat exclusivement politique...

**MIEUX** : Pour la première fois depuis 3 ans, les PTT sont sortis des chiffres rouges. Ils ont enregistré un bénéfice de 190 millions de frs.s. en 1993. Le service de la Poste reste cependant déficitaire à hauteur de 146 millions de frs.s. Ce déficit s'explique en partie par la chute du trafic des paquets. Les PTT ont en effet perdu de nombreux clients qui ont préféré se tourner vers des entreprises privées. La Régie fédérale veut réagir en proposant une garantie de délai de livraison, ou en vendant des caissettes réutilisables.

**ALCOOL FRELATÉ (SUITE)** : Un juge d'instruction allemand vient d'ouvrir une procédure contre une entreprise

